

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.195  
2 janvier 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient.

Le rapport ci-après sur la situation dans le secteur Egypte-Israël le 1er janvier 1974 est fondé sur les renseignements reçus des postes de commandement de la FUNU et de l'ONUST :

1. Evaluation générale de la situation

Pendant la période considérée, il y a eu une diminution notable du nombre d'incidents observés comportant des tirs, en particulier dans le secteur du bataillon autrichien à l'ouest et au sud d'Ismaïlia. Dans l'ensemble, la situation reste relativement calme.

Une atmosphère tendue existe dans les secteurs de la position 502 du bataillon irlandais /point 393-046 (coordonnées approximatives)/ et de la position 1121 du bataillon suédois /point 390-065 (coordonnées approximatives)/, à l'est d'El-Kantara causée par des avances des forces égyptiennes dans cette région. Le quartier général a prié les autorités égyptiennes au Caire de retirer les forces qui avaient participé à ces avances. Il y a eu une augmentation de l'activité aérienne pendant la période considérée; toutefois cette activité semble limitée aux reconnaissances aériennes. Il y a eu cinq échanges de tirs et quatre cas de tirs, dont un par les forces égyptiennes, un par les forces israéliennes et deux par des forces non identifiées.

2. Rapports sur les activités terrestres (tirs)

a) Bataillon autrichien :

Position 103 /point 139-580 (coordonnées approximatives)/<sup>1/</sup> : Entre 16 h 58 <sup>2/</sup> et 17 h 15 échange de tirs d'armes automatiques entre les forces égyptiennes et israéliennes. Il n'a pas été possible de déterminer qui avait ouvert ou cessé le feu le premier en raison de la distance.

<sup>1/</sup> Il convient de noter que si l'ONUST utilise le quadrillage rouge égyptien, la FUNU, pour des raisons techniques, a adopté temporairement la projection universelle de Mercator. La FUNU adoptera le quadrillage rouge égyptien dès qu'elle pourra disposer des cartes nécessaires.

<sup>2/</sup> Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

b) Bataillon irlandais :

Position 502 /point 393-046 (coordonnées approximatives)/ : Entre 10 h 10 et 10 h 12 et entre 11 heures et 11 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

c) Bataillon suédois :

i) Position 1109 /point 732-872 (coordonnées approximatives)/ : A 9 h 35 échange de tirs d'armes automatiques qui a cessé immédiatement par les forces égyptiennes et israéliennes. Il n'a pas été possible de déterminer qui avait ouvert ou cessé le feu le premier.

ii) Position 1106 /point 273-811 (coordonnées approximatives)/ : A 9 h 36 tir d'arme automatique et de mortier par les forces égyptiennes et immédiatement après tir d'arme automatique et de mortier par les forces israéliennes (échange de tirs). A 9 h 54 les deux parties ont cessé le feu. Entre 18 h 22 et 22 h 33 tir sporadique d'armes individuelles par des forces non identifiées (l'identification n'a pas été possible par suite de l'obscurité et de la distance).

iii) Position 1102 /point 268-813 (coordonnées approximatives)/ : Entre 9 h 42 et 9 h 54 tir de canon antichar par les forces égyptiennes.

iv) Position 1105 /point 282-808 (coordonnées approximatives)/ : Entre 11 h 39 et 11 h 42 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes et tir d'arme automatique et de canon antichar par les forces israéliennes (échange de tirs). Il n'a pas été possible de déterminer qui avait commencé ou cessé le feu le premier par suite de la nature du terrain. Entre 22 h 7 et 22 h 9 tir d'armes individuelles par des forces non identifiées (l'identification n'a pas été possible par suite de l'obscurité).

d) Patrouilles de l'ONUST :

i) Patrouille 27 /point 7380-8500 (coordonnées approximatives)/ : Entre 4 h 5 et 4 h 20 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

ii) Patrouille 14 /point 7225-8540 (coordonnées approximatives)/ : Entre 17 h 42 et 17 h 48 échange de tirs d'arme automatique par les forces égyptiennes et israéliennes. Il n'a pas été possible de déterminer qui avait ouvert ou cessé le feu le premier en raison de la distance séparant le lieu de l'incident de la position des observateurs.

### 3. Rapports sur les activités terrestres (avancés) :

#### a) Bataillon suédois :

Position 1121 [point 390-065 (coordonnées approximatives)] : A 9 h 15 les forces égyptiennes ont avancé d'environ 200 mètres pour atteindre une position située au point 386-035 (coordonnées approximatives). On a vu poser des mines dans la région. Des commandants de compagnie du bataillon irlandais et du bataillon suédois se sont immédiatement mis en rapport avec les autorités égyptiennes à Ismaïlia leur demandant de retirer leurs forces. Les autorités israéliennes ont également été contactées et priées de ne pas ouvrir le feu sur les forces égyptiennes. Les autorités égyptiennes ont accepté de retirer leurs forces à 12 h 30. Toutefois, des troupes étaient encore en position à 15 h 57. Les forces israéliennes n'ont pas tiré. Des arrangements ont été pris avec les autorités égyptiennes pour tenir une nouvelle réunion le 2 janvier à 7 heures.

b) Patrouille 13 de l'ONUST [point 7520-8768 (coordonnées approximatives)] : Entre 16 h 58 et 17 heures deux membres des forces égyptiennes se sont portés en avant de leurs localités avancées défendues et ont été observés en premier lieu au point 7540-8760 (coordonnées approximatives) et en dernier lieu au point 7530-8765 (coordonnées approximatives).

### 4. Rapports sur les activités aériennes :

#### a) Bataillon autrichien :

Position 105 [point 265-379 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 18 et 8 h 19 deux avions à réaction non identifiés, volant d'est en ouest, tournant vers le sud puis vers l'est, ont été observés à l'est de la position.

#### b) Bataillon finlandais :

i) Position 213 [point 537-183 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 3 et 7 h 4 un avion à réaction non identifié, volant du nord au sud, a été observé en premier lieu au nord de la position et en dernier lieu au sud de la position.

ii) Position 211 [point 586-254 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 7 et 7 h 8 deux avions à réaction non identifiés, volant du nord au sud, ont été observés en premier lieu au nord de la position et en dernier lieu au sud de la position.

iii) Poste de commandement : Entre 8 h 32 et 8 h 33 deux avions à réaction non identifiés, volant du nord au sud, ont été observés en premier lieu au nord de la position et en dernier lieu au sud de la position. Entre 8 h 40 et 8 h 41 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant d'est en ouest, ont été observés en premier lieu à l'est de Suez et en dernier lieu à l'ouest de Suez.

En ce qui concerne les avions non identifiés susmentionnés, leurs types et nationalité n'ont pas pu être déterminés en raison de leur grande altitude et de la faible visibilité.

5. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles le 30 décembre :

i) Pendant la nuit du 29 au 30 décembre des forces égyptiennes auraient avancé et pris position dans la zone comprise entre les limites des localités avancées défendues au sud-ouest de la ville de Suez.

ii) A 1 h 58 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au kilomètre 143 sur le canal de Suez.

iii) A 4 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu dans la ville de Suez.

iv) A 6 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 9 km au sud-ouest de Fayid.

v) A 6 h 45 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 7 km à l'ouest de Suez.

vi) A 7 h 35 et à 8 h 38 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 13 km au sud-ouest d'Ismaïlia.

vii) A 8 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à 21 km à l'ouest de Fayid.

viii) A 8 h 43 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au kilomètre 136 sur le canal de Suez.

ix) A 9 h 55 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 4 km à l'est du point de contrôle Delta.

x) A 10 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à 8 km au sud-est d'El Ballah.

xi) A 11 h 13 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du kilomètre 143 sur le canal de Suez.

xii) A 12 h 10 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 9 km à l'ouest-sud-ouest d'Ismaïlia.

xiii) A 13 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un feu nourri d'artillerie à 16 km à l'ouest de Suez.

xiv) A 13 h 15 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 5 km au sud-est du kilomètre 101 sur la route Suez-Le Caire.

xv) A 14 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à 13 km au sud-ouest d'Ismaïlia.

xvi) A 15 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud d'Abou Souweir.

xvii) A 15 h 25 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'artillerie au sud-est de Nifisha.

xviii) A 15 h 30 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du Petit Lac Amer.

xix) A 15 h 30 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir de mortier à l'est d'Ismaïlia.

xx) A 15 h 40 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud d'Ismaïlia.

xxi) A 15 h 42 et 16 h 5 des hélicoptères égyptiens auraient survolé la région d'Ayun Musa.

xxii) A 16 h 30 les forces égyptiennes auraient avancé de trois kilomètres à l'est de Suez.

xxiii) A 18 h 50 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est d'El Ballah.

Le 31 décembre :

xxiv) Pendant la nuit du 30 au 31 décembre les forces égyptiennes auraient avancé et pris position à 17 km au sud-est de Port Fouad.

xxv) A 2 h 30 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud-est du kilomètre 101 sur la route Suez-Le Caire.

xxvi) A 3 h 50 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du Petit Lac Amer.

xxvii) A 6 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu dans le secteur de l'ancien PO Orange.

xxviii) A 8 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est d'El Ballah.

xxix) A 8 h 14 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du kilomètre 61 sur le canal de Suez.

xxx) A 9 h 50 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud de la ville de Suez.

xxxi) A 11 h 5 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 3,5 km à l'est d'Adabiya.

xxxii) A 14 h 50 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 5 km au nord-est de la ville de Suez.

xxxiii) Entre 15 h 10 et 15 h 50 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu dans la ville de Suez.

xxxiv) A 16 h 5 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 12 km au sud-est de Fayid.

xxxv) A 17 h 10 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du kilomètre 62 sur le canal de Suez.

xxxvi) A 17 h 35 Les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 8 km à l'est du kilomètre 62 sur le canal de Suez.

xxxvii) Entre 19 h 55 et 20 h 10 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à l'est du kilomètre 62 sur le canal de Suez.

xxxviii) A 20 h 2 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 13 km au sud-est de Fayid.

xxxix) A 20 h 10 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud-est de Nifisha.

La plainte vii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU (voir S/11057/Add. , alin. a) du par. 1). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU. Mais il se pourrait que les plaintes xxxii) et xxxiii) aient un rapport avec les incidents signalés dans le document S/11057/Add. , alin. b) du par. 1.

b) Des plaintes ont été reçues de l'Égypte selon lesquelles le 1er janvier :

i) Entre 8 h 14 et 8 h 19 des avions des forces israéliennes auraient survolé la région s'étendant des Lacs Amers à Suchna (à l'extrême-sud de Suez).

ii) Entre 9 h 35 et 9 h 55 les forces israéliennes auraient déclenché des tirs d'artillerie, de mortier et d'armes individuelles dans un secteur à 6 km au sud-ouest d'Imatlia.

iii) Entre 10 h 15 et 11 h 45 les forces israéliennes auraient déclenché un tir de mortier dans un secteur à 18 km au nord-est d'Ismaïlia.

iv) Entre 12 h 50 et 12 h 55 les forces israéliennes auraient ouvert le feu dans un secteur à 15 km à l'est d'Ismaïlia.

v) A 15 heures les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles dans un secteur à 4 km au sud d'Ismaïlia.

vi) Entre 15 h 10 et 15 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir de mortier à 15 km à l'est-sud-est d'Ismaïlia.

La plainte iii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU bien que les heures ne concordent pas. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU. Cependant, il se pourrait que la plainte ii) ait un rapport avec l'incident signalé à l'alinéa ii) d) du paragraphe 2 ci-dessus.

6. Tirs essuyés par les installations et le personnel de l'ONU ou leurs abords immédiats :

Bataillon suédois :

a) Position 1106 (point 273-811) : Entre 9 h 35 et 9 h 54 des projectiles de mortier tirés par les forces israéliennes ont touché le sol à moins de 15 mètres de la position (voir alin. d) du paragraphe 2 ci-dessus). La tente et les sacs de couchage du personnel de la position ont subi des dommages peu importants. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

La FUNU a déposé une plainte auprès du commandement des forces israéliennes.

-----